

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

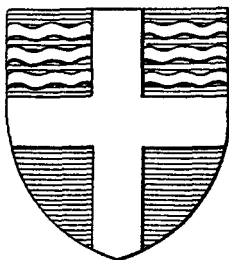
Compte rendu administratif de l'exercice 1962

présenté au Conseil Municipal le 4 avril 1963

par

M. EMILE BÖLSTERLI

Maire



1963

Imprimerie de Versoix

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée **par écrit** au Maire.

Le Maire reçoit à la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le bureau de l'Etat civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 h. à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux : I. 2827.

Téléphone : 8 50 25 (55 10 25).

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une taxe de 20 francs.

Infirmière d'hygiène sociale

Mlle Curchod, infirmière.

Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au Poste permanent No 18.

Etat-Major :	Cap. R. Ramseyer	Téléphone 8 52 03 (55 22 03)
	Lt G. Alessi	Téléphone 8 54 53 (55 16 53)
	Lt P. Marcuard	Téléphone 8 50 67 (55 13 67)
	Lt Ch. Wicht	Téléphone 8 57 52 (55 27 52)

Inspecteur du bétail

M. Charles BAECHLER, rampe de la Gare.

Suppléant : M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

Horaire des levées

Chaque lundi et jeudi, dès 7 heures du matin, jours fériés exclus et non remplacés, dans la partie de la commune située entre le lac et le chemin de Létrat non compris, la frontière de la commune de Mies et celle de Genthod.

Hameaux : le premier mercredi de chaque mois.

Le premier mercredi de chaque mois a lieu une levée de gros déchets des ménages qui ne peuvent trouver place dans les poubelles et dont le poids est limité à 30 kg.

Les poubelles métalliques, système Ochsner, sont seules autorisées ; les autres récipients ne sont plus levés par le service de la voirie.

République et Canton de Genève

COMMUNE DE VERSOIX

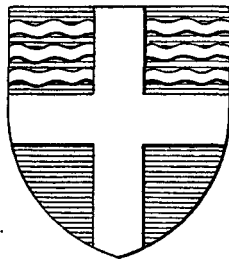
Compte rendu administratif de l'exercice 1962

présenté au Conseil Municipal le 4 avril 1963

par

M. EMILE BÖLSTERLI

Maire



1963

Imprimerie de Versoix

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 11 et 12 avril 1959

PARTI RADICAL :	Entrée au Conseil en :
MM. Borner, Walter	1955
Corbat, Charles	1957
Cordier, Henri	1955
Courtois, René	1951
Jacot, Marcel	1959
Jung, Charles	1939
Mettaz, Ferdinand	1959
Nicollin, Albert	1959
PARTI LIBÉRAL	
MM. Genequand, Noël	1939 et 1951
Golay, Edouard	1943 et 1955
PARTI INDÉPENDANT CHRÉTIEN-SOCIAL :	
MM. Lehmann, Claude	1959
Piccot, Robert	1953
Schmitt, Joseph	1943 et 1951
Wicht, Charles	1955
Wicht, Pierre	1955
ENTENTE COMMUNALE :	
MM. Bopp, Eugène	1943
Chollet, Alphonse	1935 et 1947

M A I R I E

MAIRE : M. Emile Bölsterli

Adjoints : MM. Lucien Piccot et Henri Ramseyer

Composition des Commissions :

Commission des Finances : MM. Bölsterli, L. Piccot, H. Ramseyer, Borner, Chollet, C. Corbat, Courtois, Genequand, Jung, R. Piccot et C. Wicht.

Commission des Travaux : MM. Bölsterli, L. Piccot, H. Ramseyer, Bopp, Cordier, Golay, Jacot, Lehmann, Mettaz, Nicollin, Schmitt et P. Wicht.

Répartition des fonctions administratives :

M. Bölsterli : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance et Service du feu.

M. Piccot : Bâtiments, Police, Suppléance de l'Etat civil.

M. Ramseyer : Routes et travaux, Terrains de sport, Voirie, Suppléance de l'Etat civil.

Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :

M. Lacroix : Secrétariat, Etat civil, Agriculture.

Compte rendu administratif et financier

de l'exercice 1962

Messieurs les Conseillers,

Pour la 17^e fois, j'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu administratif et financier de la commune, le dernier de la présente législature.

La situation que nous avons reçue de l'administration cantonale des contributions publiques concernant les impôts communaux encaissés pendant l'exercice 1962 a été une heureuse surprise. En effet, la valeur de production du centime additionnel a passé de fr. 8 195,51 pour 1961 à fr. 10 127,26. Cette augmentation de près de fr. 2000,— est la plus forte que notre commune ait connue. Nous avons enregistré, dans le sens inverse malheureusement, un mouvement de même ampleur entre les exercices 1953 et 1954, à la suite du décès de contribuables particulièrement importants. De là, la période serrée qu'a traversée la trésorerie communale. Actuellement, notre fiscalité repose sur un plus grand nombre de contribuables, donc sur une base plus solide.

L'augmentation du rendement du centime additionnel dont je viens de faire état, s'est traduite par une plus-value de **fr. 118 760,80**.

Quelques autres postes des recettes ont également marqué des plus-values ; les plus importantes sont :

la taxe professionnelle fixe	Fr. 3 000,—
la répartition de la Caisse hypothécaire	Fr. 1 500,—
le produit des locations	Fr. 1 000,—
les contraventions	Fr. 26 000,—
les recettes éventuelles	Fr. 9 000,—
les taxes frontalières	Fr. 4 500,—
la répartition des Services Industriels	Fr. 7 000,—

Nous avons encore reçu les remboursements ou subventions suivants :

des Travaux publics, sur pavillon scolaire	Fr. 16 000,—
du Sport-Toto, en faveur des terrains de sport	Fr. 8 000,—
des Travaux publics sur étude du Bourg	Fr. 4 500,—
notre part sur les bénéfiques immobiliers	Fr. 3 453,75
des Travaux publics pour les routes subventionnées	Fr. 20 100,—

Le Conseil a été appelé à voter des crédits supplémentaires pour un montant de fr. 73 700,— dont fr. 60 000,— ont été versés à titre d'acomptes sur les travaux de réfection du chemin Degallier.

Nos comptes communaux 1962 faisant apparaître un excédent de recettes de fr. 114 000,— vous avez accepté de voter un crédit de fr. 100 000,— pour parfaire le financement de trois importants travaux en cours : réfection du chemin Degallier, de l'avenue Louis-Yung et

du canal des usiniers avec aménagement de la chaussée avoisinante. De cette façon, les futurs Conseil et Municipalité trouveront une situation absolument saine au moment de leur entrée en activité.

En raison du renouvellement du Conseil Municipal, qui comptera désormais 19 membres, les 26 et 28 avril prochain, ainsi que la Municipalité, qui deviendra Conseil administratif, les 24 et 26 mai, la séance dite des comptes rendus a été avancée de deux mois. C'est donc sur une période de 10 mois que nous allons rapporter.

Au cours de cet exercice, le Conseil municipal a tenu 7 longues séances, toutes précédées de réunions de commissions.

Bâtiments communaux

Le groupe scolaire actuel étant appelé à disparaître pour donner passage à la future route cantonale à travers le Bourg, nous n'y avons exécuté que les indispensables petits travaux d'entretien, notamment ceux de la toiture. Notons que nous avons rappelé récemment à Monsieur le Conseiller d'Etat Peyrot l'offre d'achat qui nous avait été faite par son prédécesseur, Monsieur le Conseiller d'Etat Jean Dutoit.

Chemins communaux

Comme prévu, les travaux d'élargissement du tronçon intermédiaire du chemin Louis-Degallier ont été entrepris le 1er juillet dernier ; ils ont été favorisés par un temps exceptionnel. Malheureusement, le déplacement du câble électrique d'alimentation des Moulins de Versoix, des modifications et le remplacement partiel des conduites de l'eau et du gaz, la création d'un caniveau destiné à recevoir un nouveau câble téléphonique, qui n'a été placé que ces jours derniers, ont occasionné des travaux supplémentaires considérables et, partant, bien des complications pour l'entreprise.

Néanmoins, dès les premiers beaux jours il sera possible de poser le tapis bitumineux prévu sur la chaussée et le trottoir. D'autre part, les dernières clôtures seront achevées.

La direction des téléphones devant poser un câble supplémentaire entre le chemin Maurice-Ravel et La Brulay, en bordure du chemin Degallier, côté lac, la Municipalité a profité de l'occasion pour élargir la chaussée de plus d'un mètre.

Lors du vote du budget de l'exercice 1963, des crédits ont été prévus pour l'exécution de travaux à la fois urgents et importants : la reconstruction de l'avenue Louis-Yung, jusqu'à la limite des propriétés, sur le parcours chemin Degallier—avenue du Lac, et la réfection du canal des usiniers dont l'un des murs de protection était à la veille de s'écrouler. Ce dernier travail sera complété par la réfection du carrefour voisin et par la création de trottoirs.

Nous avons demandé aux Usiniers intéressés au canal de participer financièrement aux travaux à exécuter.

MM. Favarger et la direction de la Papeterie de Versoix ont réservé un bon accueil à notre requête et ont accepté de verser chacun fr. 10 000,— pour marquer les bonnes relations qu'ils entretiennent avec notre commune et pour tenir compte des améliorations qui résulteront de ces travaux au point de vue de la circulation.

Nous avons retrouvé au printemps le chemin de Létrat dans un tel état, du fait des nombreux transports de l'autoroute, que nous avons pris l'initiative de réunir sur place M. le Conseiller d'Etat Charles Duchemin, les représentants du Département des travaux publics, le président de l'entreprise de remaniement parcellaire, en vue d'examiner la situation. Nous avons trouvé la meilleure compréhension auprès du Chef du Département de l'Intérieur et de l'agriculture qui s'est fait spontanément l'avocat de notre commune devant son collègue M. Peyrot. Finalement cette réunion s'est montrée fructueuse puisqu'au début de l'été, la chaussée du chemin de Létrat a été recouverte sur toute sa longueur d'un épais tapis d'aggloméré qui nous a mis à l'abri de tout souci immédiat. Cette réfection n'a toutefois pas apporté de solution au problème posé par ce chemin dont le tracé a été rectifié sur les plans du remaniement parcellaire ; à force de démarches, nous espérons finalement trouver une solution définitive.

Récemment, nous avons, d'un commun accord, pris la décision de mettre à l'étude la réfection complète de l'avenue Lachenal. La chaussée de cette artère, particulièrement fréquentée, est non seulement trop étroite, mais encore complètement déformée. Elle fait l'objet de nombreuses plaintes, dues spécialement aux flaques d'eau qui s'y forment. L'entreprise Spinedi étudie actuellement la construction d'une chaussée de 9 m. de largeur bordée d'un trottoir de 2 m. côté Jura ; la largeur de celui-ci sera réduite à 1 m. 50 sur le parcours chemin Degallier—route de Sauvigny. L'exécution de ce projet implique une emprise d'environ 3 m. 50 sur les propriétés voisines. Les premiers contacts ont été pris avec les propriétaires intéressés et plus particulièrement avec le mandataire de la S. I. Versoix Centre Gare (ancienne campagne Peter). Lors de la discussion de ce projet, le prolongement du passage sous-voies C. F. F. jusqu'au trottoir à créer côté Jura a été envisagé. Cette idée, très intéressante, présenterait un grand avantage pour les piétons, et en particulier pour les écoliers qui fréquenteront notre nouveau groupe scolaire, du fait qu'ils n'auraient pas à traverser une chaussée particulièrement encombrée à certaines heures de la journée. La présence du palier que forme à cet endroit l'égout du chemin Degallier compliquera cette réalisation qui n'est toutefois pas impossible.

Sur le plan de l'entretien de nos chemins communaux, nous tenons à relever le gros effort fait par notre équipe de cantonniers. Ceux-ci ont régulièrement veillé aux refléchages des nids de poule ; ils ont procédé à l'écrêtement de la plupart des banquettes, au curage de nombreux fossés, à la taille de nombreuses haies.

Cet été, nous avons procédé à une importante campagne de goudronnage ; c'est ainsi que le chemin Courvoisier, celui de Villard, la partie supérieure du chemin Degallier, et le chemin Maurice-Ravel, représentant 8300 m² environ, ont reçu une application de goudron à chaud à raison de 2 kg. par m².

Durant plus d'un an, notre quai a été transformé en un chantier à l'aspect cahotique. Avec tous les Versoisien, nous avons été heureux de lui voir reprendre forme à la fin de l'été. Sa chaussée recevra un tapis définitif dès que la température le permettra.

Le chemin de Pont-Céard a également été pour nous une source constante de préoccupations. Malgré quelques recharges, sa chaussée est dans un état précaire. Nous nous sommes efforcés de réserver un passage pour les piétons, mais en peu de temps le chaubury a été démantelé par les camions. Fort heureusement la saison exceptionnelle que nous avons connue nous a permis de conserver une route sèche. Nous avons eu l'occasion d'examiner le chemin de Pont-Céard avec l'ingénieur cantonal, chef du service des routes ; il a été convenu qu'il était inutile d'entreprendre des travaux définitifs sur cette artère avant l'achèvement de la construction du groupe de « Terra et Casa ». En effet, le profil en long doit être complètement modifié pour permettre la construction du passage sous voies pour lequel le Grand Conseil a voté les premiers crédits.

L'hiver 1962-1963 a mis à rude épreuve nos routes et le personnel qui en assume l'entretien. Le 29 décembre, nous avons enregistré une première et abondante chute de neige et nous avons eu le plaisir de constater qu'à la pointe du jour nos trottoirs et la plupart des routes étaient déjà débarrassés. Grâce à leur matériel d'une part — Unimog et motofaucheuse Rapid, tous deux munis d'une lame — et à leur dynamisme d'autre part, nos collaborateurs ont fait la preuve de leurs possibilités. Dès lors et durant deux longs mois, ils ont lutté avec le même zèle pour maintenir les chaussées libres, au prix de beaucoup de peine. C'est ainsi que notre véhicule Unimog, qui s'est révélé un précieux auxiliaire, travailla parfois 10 heures par jour pour déblayer les amas de neige.

Il est peut-être encore un peu tôt pour pouvoir déterminer avec précision de quelle façon nos routes ont supporté ce terrible hiver ; mais il est bien certain que nous n'échapperons pas aux coûteuses réparations qui s'imposent sur l'ensemble de l'Europe.

Eclairage public

Le service de l'électricité étant surchargé, il nous a fallu attendre de longs mois pour que soit installé le candélabre qui éclaire à la fois le chemin Courvoisier et celui qui conduit aux immeubles Familia.

A l'occasion du déplacement de la ligne d'alimentation du chemin Degallier, il a été procédé au remplacement des lampes existantes par des tubes fluorescents qui donnent entière satisfaction aux usagers et permettent une appréciable économie à notre commune.

Lors du vote du budget, nous avons décidé de procéder au remplacement des lampes qui jalonnent l'avenue Lachenal. Nous nous trouverons probablement dans l'obligation d'attendre l'élargissement de cette avenue pour améliorer son éclairage.

Constructions et logements

Oserais-je répéter, une fois de plus, que le manque de logements se fait toujours cruellement sentir dans notre commune ?

Le chantier de « Terra et Casa » a marqué, en raison de la carence d'un entrepreneur, environ deux mois d'arrêt et ce n'est guère que vers la fin de l'année 1962 que les locataires ont pu occuper l'immeuble tout juste achevé, situé le long du canal. La construction en forme de tour, située à l'arrière de la halte de Pont-Céard, sera progressivement occupée dans le courant du printemps.

Comme c'est le cas dans l'ensemble de notre canton, la construction de la villa qui, par son prix de revient est considérée comme un véritable luxe, est en nette régression. Il ne s'en est construit que 10 en 1962.

Dans la catégorie des HLM, les perspectives se sont fort heureusement améliorées pour notre commune et se font plus précises. Deux immeubles-tours qui comprendront 60 logements, seront prochainement construits sur les terrains de la Scie. D'autre part, l'Etat de Genève a acquis l'ancien parc avicole du Molard en vue d'y construire, par étapes, des logements à loyers bon marché et modérés. MM. Damay et Frey, architectes, ont été chargés de cette réalisation. Actuellement, leurs études sont terminées en ce qui concerne l'édification de deux tours de 12 étages. Le rez-de-chaussée et les deux premiers paliers abriteront des locaux artisanaux ou des dépôts; dès le troisième étage des appartements HBM et HLM, de dimensions diverses, ont été prévus. Quant aux trois derniers étages, ils seront vraisemblablement occupés par des appartements à loyer libre, dont le produit de la location permettra d'équilibrer le plan financier de ces constructions.

La Société propriétaire des anciens terrains Mussard s'apprête également à construire. Le Département des travaux publics paraît disposé à lui accorder l'autorisation nécessaire pour des appartements d'un certain standing à condition que l'immeuble qui se situera sur une parcelle détachée du terrain Fourcy et acquise par cette même société soit traité en HLM.

Les propriétaires des terrains du Café de l'Aigle étudient eux aussi la construction de tours locatives ; ils rencontrent des difficultés au sujet de distances à respecter et de servitudes.

En résumé, et pour autant que la situation actuelle reste ce qu'elle est, il apparaît que notre commune pourra disposer de logements de toutes catégories dans les années à venir.

Remaniement parcellaire et autoroute

Le président de l'entreprise de remaniement parcellaire a continué à déployer une grande activité pour mener à chef les différents travaux envisagés. Actuellement, les nouvelles parcelles sont bornées et les propriétaires sont entrés en possession des terrains. Les travaux ont été mis en soumission et adjugés à l'entreprise Jean Piasio S. A. qui se met actuellement en chantier ; on débutera par les défrichements et l'aménagement de certains chemins. Il est à prévoir que tous ces travaux seront exécutés rapidement. Les habitants de Richelien bénéficieront de conditions inespérées pour la remise en état de leur avenue.

Le Département vaudois des travaux publics prévoyait depuis quelques mois déjà de mettre en service l'autoroute sur le secteur Gland—frontière genevoise afin de faciliter l'exécution de travaux importants sur la route de Suisse. Dans l'esprit de nos voisins, le débouché en terre genevoise devait se situer sur la route de Sauvigny ; d'entente avec le Conseil municipal, la Mairie a marqué son opposition à ce projet en raison de l'insuffisance de nos routes, du danger du carrefour d'Ecogia, des embouteillages qui se produisent déjà dans l'agglomération. Le chef de la police partage notre point de vue.

Le tronçon de l'autoroute Gland—Chavannes-de-Bogis vient d'être ouvert à la circulation, dans le sens Lausanne—Genève, et, malgré les oppositions faites, son débouché provisoire sera, paraît-il, porté à la route de Sauvigny dès le mois de juin. De là, les véhicules seraient dirigés sur le chemin de Létrat.

Vieux-Port

La Municipalité a été saisie en début de saison d'une demande de M. Robert Détraz pour un louage de bateaux au Vieux-Port et l'installation d'un kiosque buvette. En plein accord avec le Conseil, nous avons accordé les autorisations sollicitées à bien plaisir.

Nous avons profité de la présence sur place de ce jeune Versoisien pour lui confier la surveillance et la police du Vieux-Port. En raison de la saison particulièrement favorable, notre plage a connu en permanence une affluence considérable et il n'a pas toujours été facile d'y faire régner l'ordre et la propreté désirables.

Ce n'est guère qu'au début de cette année que nous avons eu connaissance des vastes projets d'aménagement du Vieux-Port élaborés par le Département des travaux publics. Les travaux ont été entrepris très rapidement et la reconstruction de la digue est déjà bien avancée. Pour cet été, on procédera encore à la construction de deux estacades, côté Nord. Une fois terminé, notre Vieux-Port pourra accueillir plusieurs centaines d'embarcations, la priorité étant assurée aux Versoisien.

Lors d'une rencontre qui a eu lieu sur place le jeudi 7 mars, M. le conseiller d'Etat Peyrot nous a fait part d'une nouvelle réjouissante : l'achat par l'Etat de Genève de la belle propriété de M. Jean Mirabaud. Ce dernier a droit à toute la reconnaissance des amis du lac car, sans entrer dans les détails, nous pouvons dire qu'il a fait un fort beau geste à l'égard de la collectivité genevoise. Cette nouvelle propriété d'Etat, d'une surface de 20 000 m², comprend une belle maison de maîtres ; une clôture sera placée de façon à empêcher la dispersion des baigneurs qui utiliseront la plage en voie de création juste au-devant d'elle.

Signalons ici que M. Jean Mirabaud, à l'occasion de la vente de sa propriété à l'Etat de Genève, a remis un don de fr. 5000,— à notre commune pour ses œuvres de bienfaisance. Nous exprimons notre vive gratitude à ce généreux donateur.

Terrains de sports

Cette année, nous n'avons pas entrepris de travaux importants sur les terrains de sports. Nos cantonniers ont procédé néanmoins à une remise en état du stade à l'occasion des Journées cantonales de gymnastique.

Nous avons reçu une nouvelle allocation du Sport-Toto qui a été placée en compte d'attente afin de pouvoir disposer, le moment venu, d'un montant suffisant pour pouvoir réaliser une amélioration intéressante ; soit la création d'un terrain de basketball et de volleyball.

Décision a été prise de placer une clôture dans la partie inférieure du terrain et un portail sur l'avenue Louis-Yung, près de la villa de Mlle Droguet, afin d'éviter que notre stade, qui nécessite passablement d'entretien, ne serve de terrain pour la cueillette de la dent-de-lion et la promenade des chiens.

Service du feu

Aucun changement n'est survenu dans l'effectif de notre compagnie au cours de ce dernier exercice.

Nous avons profité de la course qui a lieu tous les deux ans pour exprimer aux démissionnaires, le capitaine Henri Ramseyer, le plit. Joseph Schmitt et le sergent Marius Macheret, notre témoignage de reconnaissance pour le dévouement dont ils ont fait preuve pendant tant d'années.

Nos sapeurs-pompiers ont été appelés à intervenir à plusieurs reprises, généralement pour des feux de cheminée, des installations de chauffage défectueuses, etc. Ils ont été alertés également lors de la tragédie du chemin Louis-Degallier, ainsi que pour un sérieux début d'incendie qui s'était déclaré dans l'ancien moulin de Sauvigny.

Ils sont intervenus chaque fois avec rapidité et plein succès, démontrant ainsi que leur instruction et l'intérêt qu'ils portent à leur tâche n'a pas faibli.

En assistant au dernier exercice, nous avons pu nous rendre compte que nous devons sérieusement songer à acquérir une échelle moderne répondant aux besoins actuels ; en effet, celle que nous possédons ne nous permet plus d'intervenir efficacement dans les immeubles du gabarit de ceux du groupe « Terra et Casa » par exemple. D'autre part, nous devons songer à rééquiper nos sapeurs.

Il appartiendra donc à la prochaine municipalité et au prochain conseil de statuer à ce sujet.

Ecoles

Nous n'avons, fort heureusement, pas eu à ouvrir de nouvelles classes lors de la rentrée de septembre.

Mlle Rappaz, suppléante, a été transférée à l'école des Crêts proche de son domicile. C'est Mme Marcelle Goumaz, une habitante de Versoix-la-Ville, qui a été appelée à prendre sa succession.

Nouveau groupe scolaire Adrien Lachenal

Malgré un effectif d'ouvriers inférieur aux prévisions, les travaux de construction de notre futur groupe scolaire ont avancé bon train. Dans le courant de l'été, la commission de l'école a pris la décision de pousser la construction des bâtiments des classes et des locaux annexes ; ceux-ci ont été couverts à la veille de Noël, au moment où les saisonniers italiens reprennent habituellement le chemin de leur pays.

Le chantier, qui a marché au ralenti durant les mois de janvier et février, a repris vie et tandis que des maçons s'affairent à des crépisages et autres travaux de finition dans les bâtiments déjà couverts, la construction salle de gymnastique-salle de réunion avance rapidement. On nous laisse entendre que l'ensemble des bâtiments serait terminé vers Pâques 1964.

Plan des zones et traversée du Bourg

Il a fallu attendre le début de cette année pour que le nouveau plan des zones de construction de Versoix soit adopté. Celui-ci diffère assez peu de ceux dont nous avons eu l'occasion de parler dans nos précédents comptes-rendus. Toutefois, les longs immeubles primitivement prévus ont fait place, dans la région de Versoix-la-Ville, à des tours de 9 étages, plus élégantes, plus aérées, permettant la création de plus vastes emplacements de verdure et de jeux pour les enfants, qui jalonnent la large avenue qui conduira de la Cité Choiseul au Bourg de Versoix. Le tracé dit de la gare pour la traversée de Versoix, par la route de Suisse, a été adopté. On procède actuellement aux études techniques définitives et les services de l'Etat prennent contact avec les propriétaires dont les immeubles sont appelés

à disparaître. De son côté, la Municipalité s'intéresse aux voies de raccordement communales, ceci plus spécialement dans la région de la Scie où de nouveaux immeubles ne vont pas tarder à s'élever.

L'adoption du plan des zones va grandement faciliter le départ des grandes constructions, notamment celles du groupe du Grand-Montfleury.

Voirie et destruction des ordures

Nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'adresser un rappel à un certain nombre de ménages qui n'avaient pas encore adopté la poubelle Ochsner. D'autre part, à la demande de la maison Vienne S. A., également chargée du service de la voirie dans d'autres communes, l'horaire des levées à Versoix a été modifié. Dans sa précédente séance, le Conseil municipal a pris la décision d'organiser, à titre d'essai, une levée mensuelle des gros déchets à l'aide d'un camion ouvert. Cette mesure est destinée non seulement à faciliter nos administrés, qui ne savent plus que faire des déchets par trop volumineux, mais à éviter leur déversement dans nos bois, le long du lac, des cours d'eau.

La construction du bâtiment qui abritera le four d'incinération des ordures a été entreprise au début de l'été. Le gros œuvre est actuellement terminé et le montage de la machinerie a commencé. Selon les renseignements en notre possession, l'usine d'incinération pourra entrer en activité d'ici quelques mois. Nous nous en réjouissons, car le monceau d'ordures de Richelien commence à prendre des proportions vraiment inquiétantes.

Assainissement

Il n'est pas exagéré de dire que l'assainissement de notre commune a fait un énorme progrès.

Le collecteur de la rive droite étant terminé, la station de pompage est entrée en action et le lac ne reçoit plus d'eaux usées à part celles de quelques habitations dont les niveaux impliquent l'installation de pompes de refoulement. A la fin de l'année déjà, non seulement le collecteur de Pont-Céard était achevé, mais la quasi totalité des constructions de ce secteur s'y trouvaient reliées. De leur côté, les propriétaires des Buissonnets et du morcellement de Joli-Port, se sont associés pour assurer l'écoulement de leur quartier.

La prochaine étape d'assainissement, qui va être entreprise ces jours prochains, verra la création de collecteurs qui se situeront sur les deux rives de la Versoix ; celui de la rive droite desservira la région de la Scie, les futurs immeubles du Molard et toute la région de la route de Ferney. Quant à celui de la rive gauche, il collectera tout spécialement les eaux résiduaires de la Papeterie et celles des quartiers des Colombières et de Villars.

On peut ainsi dire que d'ici quelques mois, l'assainissement et l'épuration des eaux usées de la commune de Versoix seront pratiquement réglés. Nous avons été grandement aidés en cela par la construction du collecteur de la rive droite, par des égouts existants en bon état et par une heureuse configuration du sol.

Etat civil et recensement

L'office de l'état civil a enregistré en 1962 : 1 naissance ; 27 mariages ; 9 décès ; 15 nouveaux feuillets ont été ouverts au registre des familles.

Selon les renseignements qui nous ont été fournis par le bureau cantonal des statistiques, Versoix comptait 3796 habitants le 28 février dernier. L'augmentation de la population représente 262 personnes par rapport à l'année précédente à pareille époque.

Cimetière

M. Jacques Grundmann, qui assumait les fonctions de fossoyeur depuis 1937, nous a demandé à en être déchargé pour le 31 décembre 1962.

Pendant 25 années, M. Jacques Grundmann, qui fêtera prochainement son 80e anniversaire, a assuré avec autant de zèle que de conscience une tâche ingrate et délicate à notre plus entière satisfaction ; aussi le Conseil a-t-il pris la décision de lui assurer une modeste retraite en témoignage de reconnaissance. Nous lui exprimons une fois de plus notre gratitude et lui souhaitons de jouir longtemps encore de sa belle santé. Le service des inhumations et l'entretien général du cimetière seront désormais assurés par le personnel communal ; M. Jacques Grundmann a bien voulu accepter de conserver le service du portail, de même qu'il continuera, à titre privé, pour le compte de certaines familles, l'entretien de quelques tombes.

Personnel communal

Dès qu'elle a eu connaissance de la démission de M. Jacques Grundmann, la Municipalité s'est mise à la recherche d'un nouveau jardinier fossoyeur. Elle s'est rapidement rendu compte que ce poste n'était pas particulièrement brigué. Aussi a-t-elle dû demander aux cantonniers de se charger provisoirement de la creuse des fosses qui furent particulièrement nombreuses en ce début d'année — 10 en deux mois — et se mettre à la recherche d'une solution de rechange. Avec la bonne volonté qui les caractérise, nos cantonniers ont accepté de se charger de ce service, à condition que leur équipe soit renforcée par un élément jeune, disposé à travailler au cimetière. Le choix de la Municipalité s'est alors porté sur un ancien camarade de travail de nos deux jeunes collaborateurs, M. William Meyer, habitant Versoix. Ce nouvel employé est entré en fonction fin mars déjà.

Police et contraventions

Nous continuons à entretenir de bonnes relations avec le poste de gendarmerie de Versoix, son chef et ses collaborateurs, qui rendent volontiers à la Mairie les services qu'elle leur demande.

Dès la fin mai, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de renoncer à percevoir directement les amendes infligées à la suite des procès verbaux dressés par la gendarmerie. Le nombre de celles-ci était tellement élevé que les travaux de bureau y relatifs occupaient en permanence notre employée. Le service cantonal des contraventions a bien voulu assurer l'encaissement des amendes. Rappelons ici que la commune reçoit le tiers des montants encaissés sur son territoire.

Nous avons à nouveau reçu divers dons en faveur du fonds communal de bienfaisance. Au lendemain de son sapin de Noël, la Papeterie de Versoix S. A. nous faisait tenir la somme de fr. 500,—. D'autre part, M. Charles Craissati a renouvelé son aimable geste de l'an passé. Les deux habitants de notre commune dont nous avons relevé l'an dernier la générosité envers les Versoisiens de condition modeste ont eux aussi renouvelé leurs gestes. C'est ainsi qu'une trentaine de personnes âgées ou isolées ont été à nouveau conviées à un succulent repas au restaurant Jolidon, au cours duquel il y eut même une remise de cadeaux. A la veille de Noël, ce fut à nouveau la distribution, à plus de cinquante foyers, de colis d'épicerie accompagnés d'un poulet et d'une bonne bouteille. En outre deux distributions successives de combustible ont été offertes à ces mêmes familles ; de son côté, la commune a parfait cette action.

Au nom des autorités versoisiennes, comme en celui des bénéficiaires, nous renouvelons à ces bienfaiteurs l'expression de notre vive reconnaissance.

Le Grand Conseil a voté lors du budget 1963 un premier crédit de fr. 1 100 000,— en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'observatoire sur le terrain que possède l'Etat de Genève, au-dessous des fermes du Château à Sauverny. Les travaux doivent être entrepris très prochainement. La Compagnie vaudoise d'électricité, qui alimente en énergie cette partie de notre commune, hésite à fournir du courant au nouvel observatoire en raison de disponibilités limitées ; les Services Industriels de Genève devront, selon toute vraisemblance, se charger de la fourniture du courant et construire une ligne d'alimentation d'Ecogia à Sauverny.

Les locataires des nouveaux immeubles de la S. I. l'Archette — pour la plupart des citadins — ont été frappés par l'obscurité qui régnait à la route de Sauverny.

Nous sommes intervenus auprès du Département des travaux publics afin que l'éclairage de cette route cantonale, qui laissait vraiment à désirer, soit amélioré.

Il a été fait droit à notre requête et, dans un avenir assez rapproché — le délai dépend évidemment du Service de l'Electricité qui est suroccupé —, la route de Sauvigny se trouvera bien éclairée sur le parcours compris entre le pensionnat Bon Séjour et le carrefour d'Ecogia.

Le regretté J.-P. Ferrier, à qui nous devons notre Histoire de Versoix, avait accepté de se charger de la réédition de cet ouvrage ; malheureusement la mort est venue interrompre ses travaux à leur tout début. Le Conseil municipal a décidé de rééditer cet ouvrage qui se trouvait complètement épuisé depuis plusieurs années déjà. C'est actuellement chose faite et on peut obtenir l'Histoire de Versoix, au secrétariat de la Mairie, pour le prix de fr. 8,— l'exemplaire.

A la demande de la Croix-Rouge genevoise, nous avons mis à disposition de l'infirmière d'hygiène sociale un local situé dans l'immeuble de la Mairie. Celle-ci pourra ainsi donner ses consultations aux nourrissons dans de meilleures conditions. La fonction d'infirmière d'hygiène sociale est assurée à Versoix et dans les communes voisines par Mlle M. Curchod dont la compétence et le dévouement sont hautement appréciés dans toute notre région.

Versoix a vu se dérouler sur le stade communal, en juin dernier, les Journées cantonales genevoises de gymnastique, organisées à la perfection par la section locale de la SFG. Favorisée par un temps superbe, agrémentée par les productions de l'Union instrumentale de Versoix, cette manifestation a remporté un magnifique succès. Que nos gymnastes et leurs dirigeants — nous pensons en particulier à M. Henri Ramseyer, président du comité d'organisation et à M. Pierre Wicht, président de la SFG section de Versoix y soient vivement félicités.

Le nouveau pont franco-suisse de Sauvigny a été inauguré, au début de l'automne, au cours d'une cérémonie très simple et en présence de M. Marcel Anthonioz, député Maire de Divonne et M. François Peyrot, conseiller d'Etat. Signalons ici que l'actuel bureau de douane de Sauvigny va être démoli incessamment et remplacé par un pavillon de dédouanement.

Messieurs les Conseillers,

Notre commune n'échappe pas à l'étonnante évolution démographique que connaît le canton de Genève. Or, l'équipement actuel de Versoix est insuffisant. C'est pourquoi au cours de ces quatre dernières années nous avons œuvré, les uns et les autres, afin de préparer un essor harmonieux de notre chère commune. Durant cette législature, nous avons défriché le terrain, extirpé les souches du sol en vue des plantations futures.

Je me plais à reconnaître que l'atmosphère qui a régné au sein du Conseil municipal et de la Municipalité a été propice à un travail constructif.

Messieurs les Conseillers, je vous remercie vivement de l'aide que vous nous avez constamment apportée dans l'accomplissement de notre tâche, de l'esprit positif dont vous avez fait preuve, de votre dévouement et de vos vertus civiques.

Au terme de ce rapport, j'exprime ma sincère reconnaissance à mes adjoints, MM. Henri Ramseyer et Lucien Piccot, pour leurs judicieux conseils et leur aide efficace.

J'adresse mes vifs remerciements à tous les employés communaux, particulièrement à Monsieur Marcel Lacroix, secrétaire de Mairie, pour leur loyale et dévouée collaboration.

Emile Bölsterli, maire

Rapport de la Commission des Finances

La Commission des finances s'est réunie à la Mairie le jeudi 28 mars 1963 à 20 h. 30. Sont présents : M. le Maire Bölsterli qui préside ; MM. les adjoints Piccot et Ramseyer, et MM. Borner, Chollet, Courtois, Robert Piccot, Charles Wicht et Genequand, conseillers municipaux.

Absents : MM. Corbat et Jung.

La commission a examiné les comptes de la commune pour l'exercice 1962 et procédé à de nombreux sondages parmi les pièces comptables qui lui ont été présentées et qui ont été pointées avec les écritures passées dans les livres ; elle a pu en constater la parfaite concordance et la régularité des opérations effectuées. Toutes explications utiles lui ont été fournies tant par M. le Maire que par M. Lacroix, secrétaire de la Mairie.

En conséquence, la commission propose au Conseil municipal d'approuver ces comptes qui se présentent comme suit :

Recettes	Fr. 1 142 967,10
Dépenses	Fr. 1 028 818,75
	<hr/>
Soit un excédent de recettes de	Fr. 114 148,35

La Commission propose au Conseil de donner décharge de ces comptes, ainsi que de sa gestion, à Monsieur le Maire et d'adresser à celui-ci, ainsi qu'à ses adjoints, l'expression de sa vive reconnaissance pour toute la peine, le temps et les soins qu'ils ont consacrés à l'excellente administration de la commune.

Elle exprime également sa gratitude et ses vifs remerciements à M. Lacroix, secrétaire, pour sa constante complaisance et sa parfaite tenue de la comptabilité.

Versoix, le 29 mars 1963

Le rapporteur : N. Genequand

Le Conseil,

Vu le rapport administratif et financier de l'exercice 1962 présenté par M. le Maire ;

Sur proposition de la Commission des finances ;

A l'unanimité,

Arrête :

1. Le rapport administratif présenté par M. le Maire est adopté ;
2. Les comptes de l'exercice 1962, avec
Fr. 1 142 967,10 aux recettes
et Fr. 1 028 818,75 aux dépenses
présentant un excédent
de recettes de Fr. 114 148,35 sont adoptés.
3. Décharge est donnée à M. le Maire pour sa gestion. Le Conseil municipal lui exprime, ainsi qu'à MM. les Adjoints, sa vive reconnaissance pour toute la peine, le temps et les soins qu'ils ont apportés à l'excellente administration de la commune.

Certifié conforme au procès-verbal.

E. Bölsterli, maire

Versoix, le 5 avril 1963

Fonds communal de Bienfaisance

Solde de l'exercice précédent	Fr. 7 211,18	
Remboursement impôt anticipé	Fr. 132,30	
Don de M. André Dutoit	Fr. 50,—	
Don de M. Albert Wyler	Fr. 50,—	
Don de M. Henri Miche	Fr. 50,—	
Don de Mme Mary Livadas-Métein	Fr. 50,—	
Don de la Papeterie de Versoix S.A.	Fr. 500,—	
Don de M. Charles Craissati	Fr. 100,—	
Intérêts du Fonds Marc Birkigt	Fr. 1 500,—	
Versement du budget 1962	Fr. 1 000,—	
1/2 produit du tronc des mariages	Fr. 97,50	
Secours divers :		Fr. 2 211,35
Solde en caisse au 31.12.62		Fr. 8 529,63
	Fr. 10 740,98	Fr. 10 740,98
Montant du carnet d'épargne au 31 décembre 1962		Fr. 11 551,98

Fonds de courses scolaires

Carnet à la Caisse d'Epargne, au 31 décembre 1962	Fr. 8 763,07
Lettre de gage à la Caisse Hypothécaire	Fr. 2 000,—
Carnet à la Caisse Hypothécaire	Fr. 268,55
	Fr. 11 031,62

Prix Lachenal

Carnet d'Epargne au 31 décembre 1962	Fr. 732,57
--	------------

Dette communale, emprunts

1957 Caisse Hypothécaire 3 ³ / ₄ %	Fr. 427 101,—
(achat propriété Lachenal)	
1961 Caisse Crédit Mutuel Versoix 3 ³ / ₄ %	Fr. 63 600,—
(Augmentation capital Caisse Hypothécaire)	
1962 Caisse Hypothécaire 3 ³ / ₄ %	
(construction nouveau groupe scolaire)	
Prélevé au 31 décembre 1962	Fr. 804 896,—
Total au 31 décembre 1962	Fr. 1 295 597,—

Allocations en 1962

Union instrumentale	Fr.	700,—
Société fédérale de gymnastique	Fr.	400,—
Compagnie des sapeurs-pompiers	Fr.	350,—
Football-Club	Fr.	200,—
Société de sauvetage	Fr.	200,—
Hospice général	Fr.	200,—
Sanatorium populaire genevois	Fr.	100,—
		<hr/>
	Fr.	2 150,—

Compte de dépôt à la Caisse de l'Etat

Solde de l'exercice précédent . .	Fr.	87 105,55	
Réserve budget 1961 pour travaux	Fr.	100 000,—	
Subvention pour chemin Malagny	Fr.	8 700,—	
Boni de l'exercice 1961	Fr.	52 018,65	
Intérêts 1962	Fr.	5 023,35	
Prélèvements pour travaux divers	Fr.	87 086,30	
Solde du compte à nouveau	Fr.	165 761,25	
		<hr/>	
	Fr.	252 847,55	Fr. 252 847,55

Fonds Marc Birkigt

Solde de l'exercice précédent . .	Fr.	50 000,—	
Intérêts 3 % au 31 décembre 1962	Fr.	1 500,—	
Prélevé pour Fonds de Bienfaisance	Fr.	1 500,—	
Solde à nouveau	Fr.	50 000,—	
		<hr/>	
	Fr.	51 500,—	Fr. 51 500,—

Legs Emile Bertrand

Valeur imposable au 31 décembre 1962 selon relevé du Crédit Suisse	Fr.	155 321,50
---	-----	------------

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No		Fr.
10	Répartition de la taxe des Compagnies d'assurances	4 172,10
11	50 % des permissions spéciales de cafés	441,50
13	Produit de la taxe professionnelle fixe	31 381,55
14	Centimes additionnels	460 010,80
15	Répartition annuelle de la Caisse hypothécaire	11 445,—
16	Produits des locations	8 388,35
20	Amendes perçues par la Mairie	9 356,25
21	Produit des concessions au cimetière	1 850,—
22	Recettes éventuelles	10 402,30
23	Produit de l'Etat civil	704,95
25	Routes subventionnées	20 100,—
27	Aide à la vieillesse	85 936,05
28	Aide à la vieillesse (taxes frontalières A. C. V.)	1 138,35
29	Taxes frontalières	6 093,70
30	Concessions d'eau du canal	2 011,—
31	Répartition des Services Industriels	40 220,45
32	Produit des inhumations	860,—
33	Amendes perçues par l'Etat	16 501,—
34	Subvention sur construction pavillon scolaire	16 000,—
35	Participation Etat sur égout de Pont-Céard	400 000,—
36	Subvention du Sport-Toto	8 000,—
37	Participation Etat frais étude aménagement de Versoix	4 500,—
38	Part sur bénéfices immobiliers	3 453,75
		Fr. 1 142 967,10

Total des RECETTES	Fr. 1 142 967,10
Total des DÉPENSES	» 1 028 818,75
Excédent des recettes	Fr. 114 148,35

de la commune de Versoix pour l'année 1962

DÉPENSES

No		Fr.
2	Contribution foncière des biens communaux	806,35
3	Assurance des bâtiments communaux contre l'incendie	1 450,80
4	Frais de bureau et petite caisse	3 831,15
5	Traitement des employés de la Commune	68 732,15
6	Registres et formules, imprimés fournis par le Département de l'Intérieur	34,—
7	Frais de reliure	22,—
8	Frais d'affichage	200,—
9	Indemnité inspecteur bétail	250,—
10	Frais régie cimetièrre	4 706,20
11	Entretien des fontaines	380,—
12	Sapeurs-pompiers — secours contre incendie	4 852,10
13	Réparation et entretien chemins communaux	69 978,—
14	Fermage de la voirie	19 255,—
15	Fourniture d'eau	2 494,50
16	<i>Eclairage routes et chemins</i>	<i>8 482,05</i>
17	Entretien bâtiments communaux	4 976,—
18	Chauffage des bâtiments communaux	11 989,—
19	Eclairage des bâtiments communaux	2 568,—
20	Entretien et renouvellement mobilier écoles	4 963,05
22	Ecole de Chavannes-des-Bois	450,—
24	Entretien et renouvellement de la bibliothèque	364,25
25	Fête des écoles	3 798,80
28	Participation à l'entretien des lignes de tir	516,15
29	Abonnement au téléph., alarme pompiers, télédiffusion	924,40
30	Amortissement de la dette communale	41 977,55
33	Dépenses imprévues	10 684,35
34	Police du Vieux-Port	1 132,—
40	Frais de l'Etat-civil	373,45
41	Routes subventionnées	10 050,—
42	Aide à la vieillesse	87 074,40
43	Assurance scolaire : charge de la commune	255,—
44	Assurances diverses et retraites	13 729,35
45	Allocations diverses	2 150,—
46	Allocation aux colonies de vacances	2 000,—
47	Indemnité à la Municipalité	7 200,—
48	Cotisations AVSI et AF	5 257,20
49	Versements Fonds de Bienfaisance	1 000,—
50	Infirmière polyvalente	2 500,—
51	1er acompte grands travaux : égout Pont-Céard, chemin Degallier	178 945,—
52	Participation construction abris P. A.	19 966,50
53	Subvention cantonale pavillon scolaire	16 000,—
54	Subvention cantonale réseau secondaire d'égouts	400 000,—
55	Subvention Sport-Toto	8 000,—
56	Participation T. P. plan aménagement	4 500,—
		<hr/>
		Fr. 1 028 818,75

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la **nourriture ou le logement**, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation **écrite** de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr.
Déclarations diverses, 1 fr.
Légalisations, 1 fr.
Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.
Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50.
Extrait d'acte de mariage, 3 fr.
Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. au-dessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1er juillet, à une hauteur qui ne doit dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel : Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône, téléphone 24 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution : mardi, de 16 h. à 17 h.

Maître ramoneur

M. Louis Clémence, Petit-Lancy, Téléphone 25 77 73.

EN VENTE A LA MAIRIE

**Histoire
de la
Commune de Versoix**

par JEAN-P. FERRIER

Ouvrage illustré de 16 croquis et 16 planches hors-texte,
réédité par la Commune de Versoix

Prix réduit pour les habitants de Versoix : fr. 8.— l'exemplaire